

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu les requêtes n<sup>os</sup> 2007-3819 à 2007-3843, 2007-3845 à 2007-3871, 2007-3875 à 2007-3878, 2007-3903 à 2007-3905, 2007-3912 à 2007-3945, 2007-3950 à 2007-3963, 2007-3970 à 2007-3972, 2007-3980 à 2007-3987, 2007-3989 à 2007-3992 enregistrées au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 27 juin 2007, tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 10 et 17 juin 2007 pour la désignation de députés à l'Assemblée nationale dans les circonscriptions suivantes :

- Aisne (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Jean-Louis ROUX ;
- Aisne (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Wallerand de SAINT-JUST ;
- Aisne (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Franck BRIFFAUT ;
- Allier (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Carla de CONDÉ ;
- Allier (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Agnès FALCON ;
- Allier (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Jean-Louis BAUDRILLER ;
- Allier (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Louis de CONDÉ ;
- Alpes-de-Haute-Provence (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Mireille JOUZIER-BERGES ;
- Alpes-de-Haute-Provence (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Mireille d'ORNANO ;
- Alpes-Maritimes (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Rémy FRANÇOIS ;
- Ardèche (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Christiane BERTHÉAS ;
- Ardèche (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Claude RICHARD ;
- Ardèche (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Suzanne LAURENT ;
- Bouches-du-Rhône (8<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Stéphane DURBEC ;
- Bouches-du-Rhône (13<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. José RODRIGUEZ ;
- Bouches-du-Rhône (14<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Gérard BEYER ;
- Calvados (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Christian GALOY ;
- Calvados (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Henri FERREY ;
- Calvados (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Marcelle BAZIL ;
- Calvados (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Valérie DUPONT ;

- Calvados (6<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Jean-Baptiste LEMAZURIER ;
- Creuse (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Réjane GUIDON ;
- Dordogne (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Jean-Yves CARTIER ;
- Eure (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Madeleine MASNE ;
- Eure (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Emmanuel CAMOIN ;
- Eure (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Sonia LARDANS-RICHETON ;
- Eure (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Bernard TOUCHAGUES ;
- Eure-et-Loir (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Gabrielle DELVALLÉE ;
- Finistère (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Xavier DEGHILAGE ;
- Finistère (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Madeleine FABRE ;
- Finistère (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Véronique REMOND ;
- Finistère (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Francine REMACLE ;
- Finistère (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Alain FABRE ;
- Finistère (6<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Marie-Anne HAAS ;
- Finistère (7<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Renan HAAS ;
- Finistère (8<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Georges BLANCHE ;
- Gard (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Prisca VICAT ;
- Gers (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Micheline GENNESSON ;
- Gers (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Jean GUYOMARD DE PREAUDET ;
- Gironde (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Valérie COLOMBIER ;
- Gironde (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Jacques COLOMBIER ;
- Gironde (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Arnaud LAGRAVE ;
- Gironde (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Dominique RENUCCI ;
- Gironde (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Denis LEMOINE ;
- Gironde (6<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Diéderik MEYNIER ;
- Gironde (7<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Fabrice SORLIN ;
- Gironde (8<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Lydie CROIZIER ;
- Gironde (9<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Mireille de BADEREAU ;
- Gironde (10<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Anne-Christine ROYAL ;
- Gironde (11<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Christian ROCHE ;
- Hérault (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Julia PLANE ;
- Isère (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Hugues PETIT ;
- Isère (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Isabelle OVE ;
- Isère (8<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Robert ARLAUD ;
- Landes (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Pascal DUSSART ;
- Haute-Loire (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Jacqueline LARGETEAU ;
- Loire-Atlantique (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Joël LE CHAPELAIN ;
- Loiret (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Jean-Lin LACAPELLE ;
- Lot (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Antoine BELOU ;
- Lot (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Danièle VALLÉE ;
- Lot-et-Garonne (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Richard SANCHIS ;
- Lot-et-Garonne (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Claudine VAUCHOT ;
- Lot-et-Garonne (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Claudine MONNIER ;

- Marne (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Virginie PETIT ;
- Marne (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Hélène PIAULT-MAUREL ;
- Marne (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Édith ERRE ;
- Meurthe-et-Moselle (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Sandrine GRUNEWALD ;
- Meuse (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Bruno BILDE ;
- Meuse (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Jeannine FICHEFET ;
- Morbihan (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Christine RAVAUX ;
- Morbihan (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Bruno PETIT ;
- Morbihan (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Gisèle BURBAN ;
- Morbihan (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Nicole MORHAN ;
- Morbihan (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Daniel BERGERON ;
- Morbihan (6<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Gérard PERRIER ;
- Nord (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Philippe BERNARD ;
- Nord (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Frédéric GOSSART ;
- Nord (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Éliane COOLZAET ;
- Nord (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Chantal DUBRULLE ;
- Nord (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Marie-Thérèse LESAFFRE ;
- Nord (6<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Laurence MONTEIL ;
- Nord (7<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Sylvie GODDYN ;
- Nord (8<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Sylvie LANGLOIS ;
- Nord (10<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Christian BAECKEROOT ;
- Nord (11<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Luc PECHARMAN ;
- Nord (12<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Yannick LE FLOC'H ;
- Nord (13<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Ursula MALTESE ;
- Nord (15<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Marie DUCHET ;
- Pas-de-Calais (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Joseph GABRIELLE ;
- Pas-de-Calais (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Dominique DENGHIN ;
- Pas-de-Calais (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Marion AUFRAY ;
- Pas-de-Calais (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Renée COOLZAET ;
- Pas-de-Calais (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Monique SGARD ;
- Pas-de-Calais (6<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Jean-Jacques VERNALDE ;
- Pas-de-Calais (7<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. François DUBOUT ;
- Pas-de-Calais (9<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Évelyne GERONNEZ ;
- Pas-de-Calais (10<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Chantal BOJANEK ;
- Pas-de-Calais (11<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Éric IORIO ;
- Pas-de-Calais (12<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Louis LECOEVRE ;
- Pas-de-Calais (13<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Freddy BAUDRIN ;
- Pas-de-Calais (14<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Steeve BRIOIS ;
- Puy de Dôme (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Romain SAINT-LUC ;
- Puy de Dôme (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Fabienne RÉMY ;
- Puy de Dôme (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Marie-Christine GUIBERT ;
- Puy de Dôme (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Jérôme WASSER ;

- Puy de Dôme (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Éric FAUROT ;
- Puy de Dôme (6<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Anne FAUROT-SAINTE-MARIE ;
- Pyrénées-orientales (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Pierre ALOY ;
- Bas-Rhin (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Bernadette BRENNER ;
- Rhône (13<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Bruno GOLLNISCH ;
- Seine-Maritime (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par Mme Catherine SALAGNAC ;
- Seine-Maritime (3<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Martine CAVELIER ;
- Seine-Maritime (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Jean-Luc BIGOT ;
- Seine-Maritime (5<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Marie-Claude JOLY ;
- Seine-Maritime (6<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Alain HERLIN ;
- Seine-Maritime (7<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Françoise VALLIN ;
- Seine-Maritime (9<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Yves ROBERT ;
- Seine-et-Marne (9<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Martine CLÉMENT-LAUNAY ;
- Tarn-et-Garonne (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Pierre VERDIER ;
- Vaucluse (1<sup>ère</sup> circ.), présentée par M. Thibaut de LA TOCNAYE ;
- Vosges (4<sup>ème</sup> circ.), présentée par M. Bernard BAZIN ;
- Guyane (2<sup>ème</sup> circ.), présentée par Mme Sylvie COLLET ;

Vu les autres pièces produites et jointes aux dossiers ;

Vu la Constitution, notamment son article 59 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 38, alinéa 2 ;

Vu le code électoral ;

Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

1. Considérant que les requêtes susvisées présentent à juger la même question ; qu'il y a lieu de les joindre pour statuer par une seule décision ;

2. Considérant qu'aux termes du deuxième alinéa de l'article 38 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 susvisée : « le Conseil, sans instruction contradictoire préalable, peut rejeter, par décision motivée, les requêtes irrecevables ou ne contenant que des griefs qui manifestement ne peuvent avoir une influence sur les résultats de l'élection » ;

3. Considérant que les requérants soutiennent que la répartition actuelle des sièges de députés entre circonscriptions ne repose pas sur des « bases essentiellement démographiques », en violation du principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage ;

4. Considérant que la non conformité de dispositions législatives à la Constitution ne peut être invoquée devant le Conseil constitutionnel que dans les cas et suivant les modalités définis par l'article 61 de la Constitution ; que, s'il incombait au législateur, en vertu des dispositions de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et des articles 3 et 24 de la Constitution, de modifier le tableau des circonscriptions législatives auquel renvoie l'article L. 125 du code électoral, afin de tenir compte des évolutions démographiques intervenues depuis leur dernière délimitation, il n'appartient pas au Conseil constitutionnel, se prononçant, comme en l'espèce, en application de l'article 59 et non de l'article 61 de la Constitution, d'apprécier la constitutionnalité du tableau susmentionné ; que, par suite, les requêtes susvisées ne peuvent qu'être rejetées,

### D É C I D E :

Article premier.- Les requêtes susvisées sont rejetées.

Article 2.- La présente décision sera notifiée au président de l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 12 juillet 2007, où siégeaient : M. Jean-Louis DEBRÉ, Président, MM. Guy CANIVET, Renaud DENOIX de SAINT MARC et Olivier DUTHEILLET de LAMOTHE, Mme Jacqueline de GUILLENCHMIDT, MM. Pierre JOXE et Jean-Louis PEZANT, Mme Dominique SCHNAPPER et M. Pierre STEINMETZ.